

# PLAINE, OVIN SPÉCIALISÉ, HERBASSIER STABILISÉ EN PLAINE

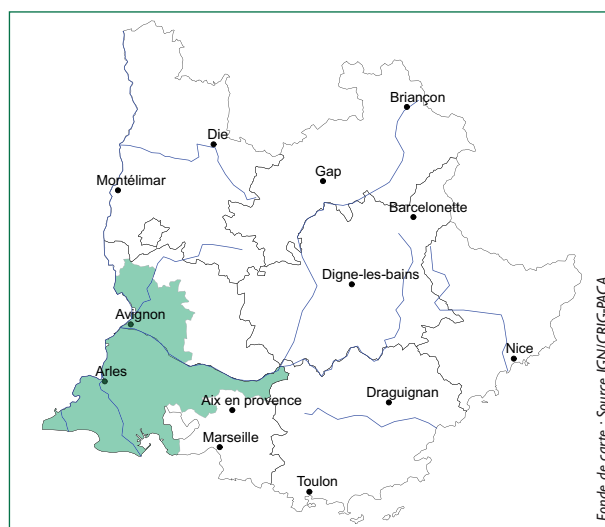
Conjoncture 2011/2012

**En Basse Provence, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 800 brebis, une production variée d'agneaux semi-finis et d'agnelles de reproduction, un troupeau au pâturage intégral très économe sur le distribué.**

## Caractéristiques générales du système et localisation

Dans le Sud-Est, ce système est localisé en zone de plaine, essentiellement dans les basses vallées de la Durance, du Rhône, à l'Ouest des départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

C'est un système d'élevage spécialisé, fondé sur la pâture tout au long de l'année de surfaces herbagères et pastorales variées, des plaines de basse Provence et des collines qui les avoisinent, et des pelouses alpines où les troupeaux transhument systématiquement en été. Dans ce type d'exploitation, l'accès au foncier reste précaire. Il repose sur des achats d'herbe sur pied ou des locations de places d'herbe plus ou moins pérennes autour d'un noyau de quelques dizaines d'hectares en propriété ou en ferme à bail. L'été venu, l'absence de la contrainte des récoltes de foin permet à ces éleveurs de garder eux-mêmes leur troupeau sur l'estive collective où ils ont placé leurs bêtes, ce qui leur apporte un complément de revenu appréciable. Les troupeaux, toujours d'effectifs conséquents de 600 à plus de 1500 brebis, sont de race locale adaptée à la grande transhumance, très souvent de souche Mérinos d'Arles. Calé sur la descente d'estive, l'agnelage



> Zone de présence

d'automne est dominant, afin de profiter au mieux de la ressource sûre que constitue le pâturage des regains des prairies de plaine pour assurer la lactation. Pour ces systèmes d'élevage fondés sur des pratiques d'élevage extensives, seul le faible niveau des charges de structure permet d'espérer une bonne efficacité économique malgré le niveau limité de la productivité animale.

## L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

### > La structure

- 1,2 UMO
- 800 Brebis
- 80 ha de SAU dont 68 ha de 4<sup>ème</sup> coupe
- 40 ha de Campas
- 140 ha de Coussouls
- Estive collective

### > Les produits et ventes

- 660 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 3 mois d'activité salariée pour la garde en montagne du troupeau collectif



## Le territoire de l'exploitation

Les 12 ha de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont des prairies naturelles permanentes irriguées regroupées autour de la bergerie principale où se déroule l'agnelage et qui constituent le noyau foncier autour duquel l'éleveur a réussi à stabiliser son activité. L'absence de récolte de foin permet à l'éleveur de travailler comme berger d'estive pour le groupement pastoral où il a placé ses bêtes. Outre l'estive et sa place d'herbe stabilisée, l'éleveur valorise par le pâturage d'importantes surfaces de parcours de proximité avec des systèmes de locations annuelles plus ou moins précaires. Le territoire pastoral de l'exploitation est très varié : des pelouses alpines aux milieux naturels emblématiques de la basse Provence (Coussouls de Crau, Collines des Alpilles), auxquels viennent s'ajouter des locations d'herbes plus ou moins cultivées (Campas, friches herbassées) et au rang desquelles on retrouve les 4<sup>èmes</sup> coupes de foin de Crau. L'ensemble des zones pastorales exploitées par ce système est aujourd'hui compris dans des espaces naturels protégés (zone Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, Parc Naturel Régional), ce qui permet à cet élevage d'accéder à des MAEt (Mesure Agri-Environnementale territorialisées). Le territoire pastoral de l'exploitation est structuré en quatre ou cinq places distantes de quelques kilomètres et équipées pour certaines de bergerie. Le recours au gardiennage ou à des parcs mobiles est obligatoire, en toutes saisons. Il n'y a guère de possibilité de parcs fixes faute d'une maîtrise suffisante du foncier et des contraintes liées au multi-usage. L'alpage est collectif, et distant de quelques centaines de kilomètres du siège de l'exploitation. Il nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323 C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

## La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur travaille à temps plein sur l'exploitation. Son conjoint l'aide sur l'administratif et pour quelques gros chantiers sur le troupeau. Pour la tonte, il est fait appel à des tondeurs. L'automne, l'éleveur embauche un salarié pour l'aider pendant l'agnelage. La taille du troupeau et l'éloignement des différentes places des 4<sup>èmes</sup> coupes rendent cette période délicate en terme de temps de travail. L'été, il garde lui-même le troupeau collectif en estive ce qui lui apporte un complément de revenu non négligeable. En intégrant le travail de garde sur l'estive, on estime la main-d'œuvre totale à 1,2 UMO pour 1 UMO familiale rémunérée. La contrainte permanente du gardiennage impacte la durée du temps de travail journalier qui est importante tout au long de l'année et ne laisse pratiquement pas de temps disponible. Avec une approche de type Bilan Travail on l'estime à 400 heures de Temps Disponible Calculé (TDC), concentrées de décembre à mars.

## Matériels, bâtiments, équipements

Le parc de bâtiments et de matériel est réduit.

Les bergeries sont équipées sommairement. Sur la place centrale, le noyau stabilisé, si l'éleveur est fermier cela peut être une bergerie en dur de l'ordre de 350 m<sup>2</sup>. Dans le cas d'un achat de quelques hectares de foncier, sans bâtiment, c'est un investissement dans un tunnel d'élevage qui a été réalisé. D'autres bergeries en dur sont louées avec les places de 4<sup>ème</sup> coupe. Elles sont utilisées par l'éleveur qui y emmène des lots de brebis homogènes au fur et à mesure de l'avancée de l'agnelage. Le peu de matériel de l'exploitation est en propriété, c'est du matériel d'occasion : un tracteur de 75 CV, un gyrobroyeur, des clôtures mobiles électriques, des tonnes à eau, une fourgonnette bétailière, un utilitaire et un 4x4 ainsi qu'un parc de tri et de contention mobile.





## Le troupeau

Le troupeau de 800 brebis de race Mérinos d'Arles, bien adaptée à la transhumance, est mené en race pure. Il est d'un niveau génétique correct, assuré par l'achat de béliers issus de la base de sélection.

L'objectif de production se limite à une mise bas par an et par femelle mise en lutte. Les agnelles de renouvellement sont gardées sur les mises bas d'automne et sont mises en lutte, tardivement, à 18 mois. L'agnelage principal se déroule à la descente d'estive sur les regains de prés irrigués et un agnelage de rattrapage à lieu au printemps.

De race pure rustique et donc pas très bien conformés, les agneaux produits sont de types variés :

- Les agneaux nés à l'automne sont des agneaux d'herbe, des coureurs, vendus semi-finis, le plus souvent à des maquignons ou à des éleveurs locaux ayant des capacités de finition.
- Les agneaux nés en fin d'hiver, les tardons, sont aussi des agneaux élevés à l'herbe. Ils estivent en montagne avec les brebis et sont vendus à plus de 6 mois. Les mâles sont prioritairement commercialisés pour l'Aid ou vendus semi-finis pour l'engraissement.

Une partie des femelles est gardée pour le renouvellement et le reste est vendu comme reproductrice. Toutes ces mises en marché qui s'échelonnent entre novembre et mars sont réalisées en une fois par type d'agneaux, soit trois ou quatre ventes sur l'année.

La réussite de la lutte principale de printemps est vitale ainsi que l'attention portée à l'état des bêtes alors que le recours au distribué est limité. La sélection génétique est importante, pour avoir

### En quelques chiffres...

#### > Effectif moyen présent

- 800 Brebis soit 120 UGB

#### > Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 514 adultes
- 130 Antennaises
- 130 agnelles de plus de 6 mois
- 17% de taux de renouvellement
- 16 béliers Mérinos d'Arles
- 2 béliers achetés par an

#### > Bilan de la reproduction

- 22% des mises bas en Février-Mars
- 78% des mises bas en Septembre-Octobre
- 79% de taux de mise bas
- 120% de taux de prolificité
- 12% de taux de mortalité agneaux
- 83% de taux de productivité numérique

#### > Bilan des ventes

- 120 agneaux d'herbe de printemps semi-finis de 38kg vif à 8 mois
- 120 agnelles d'automne vendues pour la reproduction 30kg vif à 5 mois
- 290 agneaux d'herbe d'automne semi-finis de 28kg vif à 4 mois

#### > Productivité du troupeau

##### Productivité numérique

- 0,83 agneau/brebis

##### Productivité pondérale

- 11,5 ekgc / brebis

un troupeau ayant une bonne rusticité et un niveau de production correct. La qualité de cette sélection permet de se constituer une clientèle pour vendre des agnelles.

### > Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

Mois	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU
LOTS DES MISES BAS D'AUTOMNE			Agnelage 490 Brebis (78% MB)							Mise en lutte 45 jours			
LOTS DES MISES BAS D'HIVER	Mise en lutte 45 jours							Agnelage 140 brebis (22% MB)					
			Vente des tardons				Vente des agneaux d'automne			Vente des agnelles			

## La conduite de l'alimentation

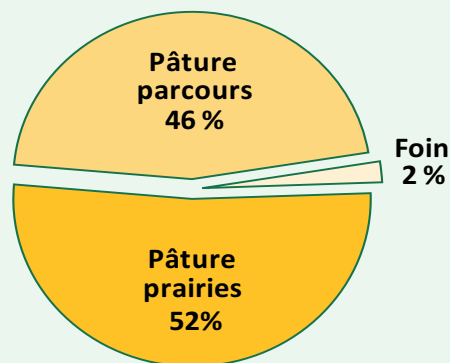
Ce système très économe sur l'alimentation distribuée repose sur une contribution globalement équilibrée entre les ressources pastorales et les surfaces fourragères cultivées que sont les 4<sup>èmes</sup> coupes des prés de Crau pâturés en automne et en hiver.

La conduite des agneaux est identique pour les deux périodes d'agnelage. Les agneaux sont élevés sous leur mère et la suivent au pâturage en toutes saisons, y compris à l'estive. Ils sont nourris exclusivement à l'herbe et n'ont aucune complémentation spécifique. L'objectif de l'éleveur est de ne pas avoir à finir des agneaux en bergerie ce qui nécessiterait de la place et surtout des achats d'aliment conséquents.

On peut séquencer ainsi la conduite du pâturage en trois grandes périodes, toutes fondées sur le gardiennage et la mobilité du troupeau. L'été, estive dans les Alpes, avec la grande transhumance. L'automne et l'hiver, les gains des prés irrigués de Crau sont des ressources sûres et très riches qui constituent une pâture de choix pour la réalisation de l'agnelage principal dans d'excellentes conditions. Le printemps, à partir de fin février et jusqu'au départ en estive, les brebis pâturent des ressources variées : Coussouls de Crau, friches herbassées et prairies cultivées. Dans ce système, très pâturant, et directement soumis aux aléas climatiques, la mobilité du troupeau liée au

### En quelques chiffres...

#### > Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



#### > Bilan du distribué (par brebis)

- 20kg de foin / brebis
- 2,5kg de grain / brebis
- Pas de distribué aux agneaux

gardiennage est un atout qui permet aux éleveurs de trouver localement des solutions de repli pour se dépanner en cas de manque d'herbe. Des achats de foin ou la réduction du troupeau par une vente d'agnelles plus importante constituent des solutions ultimes.

### > Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois		DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC			
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactation		Vide	PREPARATION LUTTE ET LUTTE		Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION							
	MISES BAS DE FIN D'HIVER	Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION		vide		PREPARATION LUTTE ET LUTTE		Gestation						
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE																
	4 <sup>ème</sup> COUPE FOIN DE CRAU																
	SURFACES FOURRAGERES																
	CAMPAS																
	COUSSOULS																
	ESTIVE																

Tout le troupeau, mené en un seul lot, passe tout l'hiver en Crau, au pâturage sur les 4<sup>èmes</sup> coupes. La distribution de foin est réduite aux cas de nécessité.

Tout le troupeau est regroupé en estive. Les agneaux nés au printemps suivent leur mère à la montagne.

Autour de l'agnelage, les brebis sont rentrées une ou deux journées en bergerie, puis elles ressortent au pâturage avec leurs agneaux.

## Les surfaces

Avec seulement 12 ha de SAU composés uniquement de prairies naturelles, la conduite des surfaces fourragères cultivées est très simplifiée : pas de labour, pas de travail du sol, une fertilisation raisonnée. Toutes les façons culturales et les récoltes sont effectuées à façon par un producteur de foin voisin.

Conduites comme des prairies de Crau, les prairies sont pâturées une première fois au printemps par les allaitantes, puis fauchées deux fois dans l'été. Enfin la 4<sup>ème</sup> coupe est pâturée à l'automne et en hiver. Le foin récolté est en partie consommé par le troupeau, le reste est laissé en contrepartie du travail à façon. Les prés sont irrigués par submersion (irrigation gravitaire) tous les 10 jours sauf pluies conséquentes, à partir de mars et jusqu'à fin septembre.

Tout le troupeau passe l'automne et l'hiver sur les regains de prés loués à des producteurs de foin en complément des 12 ha en propriété. 68 ha d'herbe sont ainsi loués temporairement, d'octobre à février, l'éleveur devant libérer ces surfaces au 15 février afin de ne pas compromettre les récoltes en foin à venir.

C'est au printemps, à partir de fin février jusqu'au départ en estive, qu'un certain nombre de variantes non décrites dans ce cas-type peuvent exister. La recherche des surfaces pastorales « naturelles » constitue cependant le dénominateur commun de cette période de pâturage : collines, friches, coussouls sont ainsi sollicités suivant les opportunités de chacun.

### En quelques chiffres...

#### > Fertilisation par ha de SAU

- 100 unités de P et de K
- 8 tonnes de fumier

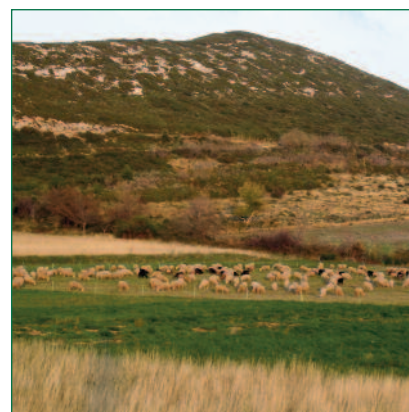
#### > Ratios surface par brebis

- 1,2 ha de parcours / brebis
- 0,1 ha de SFP / brebis

#### > Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,5 UGB / ha
- SFT : 0,5 UGB / ha

Ces surfaces ne font l'objet d'aucune intervention ou aménagement particulier. Les Coussouls sont soumis à un cahier des charges particulier sur les pratiques de pâturage, en lien avec l'engagement de ces surfaces steppiques remarquables dans une mesure type Mesure Agri-Environnementale territoriale (MAEt). Les sécurités alimentaires sont vitales dans ce système extensif pâturant sur des milieux pastoraux. Elles reposent sur un disponible en surface légèrement surdimensionné dans la mesure du possible. L'objectif poursuivi est de ne pas avoir à recourir à une complémentation.



## Les bilans économiques du cas type

### > Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>122 800 €</b>	<b>124 800 €</b>	<b>1,6 %</b>
Produits ovins	50 500 €	52 700 €	4,4 %
Dont vente agneaux	48 000 €	50 100 €	
Dont autres produits	3 139 €	3 233 €	
Dont achat reproducteurs	- 620 €	- 639 €	
Gardiennage en montagne	6 200 €	6 300 €	1,5 %
Primes et soutiens de la PAC	66 100 €	65 800 €	- 0,6 %
Dont DPU	25 800 €	25 800 €	
Dont Aides ovines	15 700 €	15 700 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	13 000 €	13 000 €	
Dont MAEt	14 950 €	14 950 €	

Régime fiscal : Réel simplifié

	2011	2012	Evolution
<b>CHARGES</b>	<b>88 500 €</b>	<b>90 200 €</b>	<b>1,9 %</b>
Charges opérationnelles ovines	47 700 €	48 600 €	1,9 %
Dont charges d'alimentation	33 500 €	34 100 €	
Dont charges de SFP	3 400 €	3 500 €	
Dont charges diverses	10 800 €	11 000 €	
Gardiennage en montagne	0 €	0 €	0 %
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	32 400 €	33 200 €	2,4 %
Amort. et frais financiers	8 400 €	8 400 €	
Annuité des emprunts	5 200 €	5 200 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>42 700 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>0,6 %</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>37 500 €</b>	<b>37 800 €</b>	<b>0,7 %</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>34 300 €</b>	<b>34 600 €</b>	<b>0,8 %</b>

### > Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

#### En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	3 467 €	2 %
Charges structure / brebis	51 €	2 %
Primes / produit brut	53 %	- 1,1 %
EBE / produit brut	34 %	- 0,3 %
Annuité / EBE	12 %	- 0,1 %
Revenu disponible / UMO	37 800 €	0,7 %
Résultat courant / UMO	34 600 €	0,8 %

### > Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

#### En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	800	
Agneaux produits / brebis	0,83	
Valoris moy de l'agneau	90 €	4,5 %
PB hors primes / brebis	66 €	4,4 %
Charges opé / brebis	61 €	1,9 %
Dont alim directe / brebis	43 €	1,8 %
Dont surf fourrag / brebis	4,4 €	2,8 %
Dont frais divers / brebis	13,7 €	2,1 %
MB hors primes / brebis	5,1 €	

La perception de ces soutiens est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits à Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009.
- L'Aide Ovine (AO) s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.
- les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) souscrites par les éleveurs qui rémunèrent par contrat un service environnemental particulier rendu par l'élevage sur des milieux naturels remarquables.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

## > Petit lexique des termes économiques

**Produits ovins :** *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

**Charges opérationnelles :** *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

**Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) :** *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

**Charges structurelles :** *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

**Annuité :** *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

**Amortissement :** *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

**Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :** *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

**Revenu disponible :** *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

**Résultat courant :** *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

## Perspectives et enjeux

Ces types d'élevages sont confrontés à de fortes contraintes :

- La présence permanente au troupeau en lien avec le gardiennage,
- La gestion en direct des aléas fonciers et climatiques,
- La nécessité de vendre soi-même une production peu prisée par les filières de commercialisation organisées,
- Des difficultés à s'insérer dans le cadre administratif des règlements de la PAC, en raison de leur modalité d'accès au foncier les surfaces en location temporaire ou précaire étant difficilement prises en compte dans les déclarations de dossier pour les demandes de primes.

En matière de débouchés pour la vente des agneaux, ces élevages sont très dépendants de la fête de l'Aïd, calée sur le calendrier lunaire et dont l'avancée chaque année de la date anniversaire complique les modalités de mise en marché des agneaux. Par contre, à condition de travailler sur la qualité génétique des animaux, ces élevages sont bien adaptés techniquement et structurellement à la production de femelles de reproduction de qualité à un prix compétitif, ce qui leur permet une diversification des débouchés.



### ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

**Fanny SAUGUET - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône**

**Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage**

**Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Ce document est téléchargeable sur le site : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)**

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

### LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes  
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Elevage et de Rhône-Alp'Elevage



**Mai 2013**

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12  
[www.idele.fr](http://www.idele.fr) - PUB IE : 00 13 56 003